



Avis d'appel à candidatures

Pour une occupation temporaire du domaine public à compter du 01/07/2023 jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint 2023 maximum

PLACE MARLAND

Identification de la personne publique

Commune de Saint-Pair-sur-Mer - Représentée par Madame La Maire, Annaïg LE JOSSIC

Contact : Service de la Commande Publique - Tél. : 02.33.50.06.50

Le dossier sera remis gratuitement en mairie et téléchargeable sur le site de la ville.

Objet de la consultation

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de minimum de deux mois (Juillet et Août) et de quatre mois maximums, du 01/07/2023 jusqu'à la fin des vacances de la Toussaint 2023 maximum, permettant l'exploitation d'une activité commerciale de type :

- Camion-snack, food-truck ou autre structure de restauration nomade, proposant un service de restauration rapide, proposant une cuisine contemporaine, qualitative et quantitative, soumis aux mêmes règles sanitaires que toutes autres activités de restauration au titre d'occupation du domaine public.
- Glacier/Confiseur,
- Articles de Loisirs et de Plage,

A ce titre, il est souhaité que l'établissement soit ouvert dans la plage annuelle la plus large possible. L'occupant devra respecter les horaires indiqués dans le dossier de candidature. Une attention particulière devra également être portée lors des ponts, jours fériés et manifestations de la ville.

Type de procédure

La procédure de mise en concurrence à l'issue de laquelle sera choisi le titulaire de la convention d'occupation temporaire s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

Le candidat devra se référer au Règlement de Consultation pour remplir son dossier et connaître les critères de sélection.

Identification des lieux

L'occupation se fera sur les emplacements définis ci-dessous :

✓ Place Marland ; TROIS Places à pouvoir sur l'aire sablée (cf. Plan emplacement). L'occupant devra obligatoirement respecter les dimensions de l'emplacement.

Date limite de réception des candidatures

Le 18/05/2023 à 12h00